



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 10 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription

SIGNALÉ

Objet : supplément familial de traitement (S.F.T.) - RAPPEL

Nombre d'enseignants n'ont pas fait retour des imprimés relatifs au supplément familial de traitement avant la date limite fixée au 5 octobre 2012.

Je vous remercie donc de bien vouloir rappeler à l'ensemble des enseignants placés sous votre autorité les règles en la matière, en vous référant à la note en date du 10 septembre 2012 parue au bulletin départemental n° 78 du 14 septembre 2012.

Un délai supplémentaire est accordé aux agents retardataires qui doivent me faire parvenir **impérativement pour le 19 octobre 2012 au plus tard** les imprimés disponibles sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale à l'adresse suivante : www.ia84.ac-aix-marseille.fr.

Si je ne suis pas en possession des documents nécessaires à l'étude de vos droits, je serai dans l'obligation de procéder à la suspension immédiate du versement de cet avantage. Dans cette hypothèse, vous seriez tenu de reverser les sommes indûment perçues depuis le 1^{er} septembre 2012.

*J'ose espérer qu'une telle situation
pourra être évitée.
Je compte sur votre diligence.*

Bernard LELOUCH



Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription

Objet : Modifications dans votre situation personnelle

J'ai l'honneur de vous rappeler que tout changement de situation personnelle doit **obligatoirement** être signalé **sans délai** tant à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription qu'au service de la DVRH.

Pour que le changement soit pris en compte, il est impératif que l'information communiquée soit accompagnée du ou des justificatifs correspondants.

Aussi, vous voudrez bien vous conformer aux règles énumérées dans le tableau joint en annexe.

L'ensemble des documents justifiant des divers changements peut être transmis à votre gestionnaire par voie postale ou en tant que pièce jointe à un message iprof.

signé

Bernard LELOUCH

P.J. : Justificatifs à produire



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN CAS DE MODIFICATION

NATURE DE LA MODIFICATION	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
- mariage	acte de mariage ou copie du livret de famille N.B. : l'enseignante qui se marie précisera sous quel nom elle souhaite être connue de l'ensemble des services académiques
- séparation, divorce	copie du jugement de divorce ou de séparation
- PACS	copie du récépissé de l'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS
- naissance	acte de naissance de l'enfant
- adoption	copie du jugement d'adoption ou de l'attestation établie par le Président du conseil général confiant l'enfant en vue d'adoption plénière
- changement d'adresse	justificatif de domicile à la nouvelle adresse (facture d'eau, d'électricité, de gaz, quittance de loyer ...)
- changement de coordonnées bancaires	relevé d'identité bancaire ou postal au format BIC-IBAN du nouveau compte à créditer conseil : ne pas clôturer l'ancien compte tant que le salaire n'a pas été viré au nouveau compte



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Secrétariat Général

Dossier suivi par
J.F. DECHAUME
Téléphone
04 90 27.76 72
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
Jean-franc.dechaume
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les
chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O.

Objet : publicité des actes du CHSCT.

En application des dispositions du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, article 46, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'obligation qui vous est faite d'afficher la liste nominative des représentants des personnels au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental (CHSCT-SD). Seront également portés à la connaissance des agents exerçant dans les écoles et les établissements du département les adresses professionnelles (boîtes mails) et le lieu d'exercice des membres élus de cette instance.

Afin de compléter cette information, les liens utiles vers les référents académiques et départementaux en charge de l'instruction et du suivi de ces dossiers sont également consultables sur le site de la direction académique de Vaucluse.

Je vous remercie de votre indispensable concours.

signé : Bernard LELOUCH

Annexe 1 : Arrêté de composition du CHSCT-SD ;

Annexe 2 : Coordonnées des représentants des personnels ;

Annexe 3 : Liens utiles.



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELLIER DES UNIVERSITES,

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 novembre 2011 fixant le nombre de représentants des personnels au Comité Technique Académique ainsi que la liste des organisations syndicales aptes à y désigner leurs représentants des personnels, ainsi que le nombre attribué à chacune d'elles ;
- VU** l'arrêté de création du CHSCT spécial départemental en date du 8 février 2012 les propositions des organisations syndicales en date du 8 février 2012

ARRETE :

Article 1^{er} – Sont nommés en qualité de représentant de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de Vaucluse

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale, Président
- Le secrétaire général.

Le DA-SEN est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité.

Le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique.

Article 2 – Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de Vaucluse :

Titulaires :

- Mme Aurélie DESSALLES – FSU
- M. Nicolas ODINOT – FSU
- Mme Jacqueline BACHIMON – FSU
- M. Stéphane GESLIN – FNEC-FP-FO
- M. Jean-Luc CHOMETTE – FNEC-FP-FO
- M. Yvan CAPO – FNEC-FP-FO
- M. Simon DENIEUL - UNSA

Suppléants :

- Mme Christiane RUF – FSU
- Mme Brigitte ALBERTI – FSU
- Mme Gisèle FRANCESCHI – FSU
- Mme Claude TAURIGNAN – FNEC-FP-FO
- M. Simon BERTHE – FNEC-FP-FO
- Mme Sylvie PRIM – FNEC-FP-FO
- M. Denis OLIVIER - UNSA

Article 3 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 21 février 2012

Jean- Paul de GAUDEMAR

ANNEXE 2 : adresses professionnelles et lieux d'exercice des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Vaucluse (CHSCT -SD) :

Membres titulaires :

M. Stéphane GESLIN (FO) : secrétaire du CHSCT-SD de Vaucluse, enseignant au Lycée Professionnel Maria Casarès d'Avignon
stephane.geslin@ac-aix-marseille.fr,

M. Jean-Luc CHOMETTE (FO) : professeur des écoles - école élémentaire Saint-Jean d'Avignon ; jean-luc.chomette@ac-aix-marseille.fr

M. Yvan CAPO (FO) : enseignant au Lycée Professionnel Robert Schuman d'Avignon ;
yvan.capo@ac-aix-marseille.fr

M. Nicolas ODINOT (FSU) : professeur des écoles - école élémentaire F. Jouve de Carpentras ; nicolas.odinot@ac-aix-marseille.fr

Mme Aurélia DESSALLES (FSU) : enseignante au Lycée Aubanel d'Avignon ;
Aurélia.dessalles@ac-aix-marseille.fr

Mme Jacqueline BACHIMON (FSU) : infirmière scolaire, collègue Jean Boin de l'Isle-sur-la-Sorgue ; Jacqueline.bachimon@ac-aix-marseille.fr

M. Simon DENIEUL (UNSA) : enseignant au Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles à Vedène ; simon.denieul@ac-aix-marseille.fr

Membres suppléants :

Mme Claude TAURIGNAN (FO) : enseignante au collège Jean Giono d'Orange ;
claudette.taurignan@ac-aix-marseille.fr

Mme Sylvie PRIM (FO) : professeur des écoles - école élémentaire Saint-Ruf d'Avignon ;
sylvie.prim@ac-aix-marseille.fr

M. Olivier TASSIN (FO) : secrétaire de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de Sorgues ;
Olivier.tassin@ac-aix-marseille.fr

Mme Christiane RUF (FSU) : enseignante au collège Arausio d'Orange ;
christiane.ruf@ac-aix-marseille.fr

Mme Brigitte ALBERTI (FSU) : assistante sociale, collègue G. Philippe d'Avignon
brigitte.alberti@ac-aix-marseille.fr

Madame Gisèle FRANCESCHI : ATL, collègue Marcel Pagnol de Pertuis ;
Gisele.franceschi@ac-aix-marseille.fr

Monsieur Denis OLIVIER (UNSA) : professeur des écoles - école élémentaire de la Combe - Les Taillades ; denis.olivier@ac-aix-marseille.fr

ANNEXE 3 : Rappel des liens utiles vers les sites de la délégation académique hygiène, sécurité et conditions de travail (DASH-CT) et vers les adresses électroniques des personnes ressources :

- Adresse du portail académique :

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_28476/la-securite-l-hygiene-et-les-conditions-de-travail

- Adresse du portail pédagogique :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/shct>

- Adresse du délégué académique hygiène, sécurité et conditions de travail (DASH-CT) :

marc.nigita@ac-aix-marseille.fr

- Adresse de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) :

ce.ihs@ac-aix-marseille.fr

- Adresse du service santé au rectorat :

ce.sante@ac-aix-marseille.fr

- Adresses du conseiller de prévention départemental :

jean-franc.dechaume@ac-aix-marseille.fr ou

acmo.anim84@ac-aix-marseille.fr

- Accès à l'application **GERE** (Gestion des Risques dans une Ecole) - **1^{er} degré**. Se connecter avec son login et son mot de passe messagerie académique :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/gere/>

Rappel : seuls les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs d'école ont accès à GERE; Les "Faisant fonction" doivent demander l'ouverture de droits à la DATSI via le délégué académique hygiène, sécurité et conditions de travail.

- Accès à l'application **GERES** (Gestion des Risques dans un Etablissement Scolaire) - **2nd degré**. Se connecter avec son login et son mot de passe messagerie académique :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/>

Rappel : si vous n'êtes pas vous même chef d'établissement (gestionnaire, assistant de prévention, chef de travaux, autre ..), il vous faut demander le droit d'accès à votre chef d'établissement.

Les nouveaux personnels de l'académie doivent préalablement ouvrir leur messagerie électronique académique :

<https://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

DIVISION DE LA SCOLARITE

Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et maternelles

s/c de Mesdames les Inspectrices
et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Objet : Aménagement de calendrier. Pont de l'Ascension 2013.

Après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) réuni en séance exceptionnelle le 18 septembre 2012, puis du groupe de travail issu du CDEN le jeudi 4 octobre 2012, réunissant les fédérations de parents d'élèves, les représentants des personnels, le Conseil Général de Vaucluse et mes services, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions suivantes, adoptées à l'unanimité des membres du groupe de travail et définitivement arrêtées par mes soins :

- harmonisation départementale du calendrier au regard des contraintes induites par les transports scolaires ;
- report des cours du vendredi 10 mai 2013 au mercredi 22 mai 2013 toute la journée pour l'ensemble des écoles

Par ailleurs, je rappelle que l'arrêté du 5 juillet 2012 a modifié le calendrier scolaire 2012-2013. Les vacances d'automne ont été portées de dix jours à deux semaines. Afin de respecter l'article L. 521-1 du code de l'éducation qui prévoit 36 semaines de cours, les jours ajoutés aux vacances d'automne sont récupérés comme suit :

- les cours du jeudi 8 novembre 2012 sont reportés au mercredi 3 avril 2013
- la journée du vendredi 9 novembre 2012 est reportée au vendredi 5 juillet 2013

Vous voudrez bien porter ces dispositions à la connaissance de votre conseil d'école.

Signé par

Bernard LELOUCH

NB : ces modifications de calendrier sont prises en compte pour les enseignants exerçant à temps partiel annualisé. Il convient de se référer à l'arrêté individuel précisant leur service.

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.

Dossier suivi par
Jean-Christophe BERARD
Téléphone
04.90.27.76.90
Fax
04.90.27.76.79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon



Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

DIVISION DE LA SCOLARITE

Objet : Aménagement de calendrier. Pont de l'Ascension 2013.

Après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) réuni en séance exceptionnelle le 18 septembre 2012, puis du groupe de travail issu du CDEN le jeudi 4 octobre 2012, réunissant les fédérations de parents d'élèves, les représentants des personnels, le Conseil Général de Vaucluse et mes services, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions suivantes, adoptées à l'unanimité des membres du groupe de travail et définitivement arrêtées par mes soins :

Dossier suivi par
Jean-Christophe BERARD
Téléphone
04.90.27.76.90
Fax
04.90.27.76.79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

- harmonisation départementale du calendrier au regard des contraintes induites par les transports scolaires ;
- report des cours du vendredi 10 mai 2013 aux mercredis après-midi 19 et 26 juin 2013.

Par ailleurs, je rappelle que l'arrêté du 5 juillet 2012 a modifié le calendrier scolaire 2012-2013. Les vacances d'automne ont été portées de dix jours à deux semaines. Afin de respecter l'article L. 521-1 du code de l'éducation qui prévoit 36 semaines de cours, les deux jours et demi ajoutés aux vacances d'automne sont récupérés comme suit :

- les cours du jeudi 8 novembre 2012 sont reportés aux mercredis 3 avril 2013 après-midi et 22 mai 2013 après-midi ;
- une journée et demie est récupérée au début des vacances d'été 2013 : la sortie des classes, initialement prévue le jeudi 4 juillet 2013, est repoussée au samedi 6 juillet 2013 après les cours.

Vous voudrez bien porter ces dispositions à la connaissance de votre conseil d'administration.

Signé par

Bernard LELOUCH

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.